PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 23 février 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 11820, 1RE AVENUE

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 11820, 1re Avenue qui vise à autoriser la reconstruction du bâtiment, incluant les saillies, avec une marge de recul avant minimale de 0 m au lieu de 1 m. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 12930, 41E AVENUE

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué la demande de dérogation mineure pour le 12930, 41e Avenue qui vise à régulariser la superficie du terrain qui est de 1702,4 m^2 au lieu de 3000 m^2. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 969-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 969-2026 amendant le Règlement de lotissement numéro 151-2005 concernant la profondeur des terrains dans les secteurs construits et l'orientation des façades principales sur les terrains**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

RÈGLEMENT NUMÉRO 970-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 970-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin de modifier diverses dispositions**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 37.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 26-15024

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

7.21 **Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11820, 1re Avenue.**

7.22 **Démission d'une pompière au Service de la sécurité incendie.**

7.23 **Adjudication du contrat pour la fourniture d'un camion porteur de l'année 2026.**

7.24 **Cession d'une partie de la 87e Rue et d'une servitude d'égout pluvial par Investissements R.D.P. Inc., Garage Jean-Marie Bernard Inc. et Gestion MI7 Inc.**

8.2 **Rapport d'embauche de 3 animateurs d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture.**

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION NO 26-15025

Séance ordinaire du 9 février 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION NO 26-15026

Adoption du second projet de Règlement numéro 966-2026

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 966-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour modifier les usages permis dans la 89e Rue à l'ouest de la 15e Avenue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 966-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 966-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour modifier les usages permis dans la 89e Rue à l'ouest de la 15e Avenue**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Tom Redmond, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 969-2026 amendant le Règlement de lotissement numéro 151-2005 concernant la profondeur des terrains dans les secteurs construits et l'orientation des façades principales sur les terrains d'angle**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION NO 26-15027

Adoption du Règlement numéro 965-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 9 février 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 965-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin de créer une affectation résidentielle de moyenne densité dans la 89e Rue**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 965-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION NO 26-15028

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances en date du 12 février 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 1 973 697,57 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur du Service des finances et trésorier, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 973 697,57 $ couvrant la période du 30 janvier 2026 au 12 février 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15029

Adjudication du contrat pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduites d'aqueduc et d'égouts

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
J.U. HOULE LTÉE	283 108,99 $
WOLSELEY CANADA INC.	306 268,78 $
RÉAL HUOT INC.	308 390,57 $
EMCO CORPORATION	311 356,42 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **J.U. HOULE LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **J.U. HOULE LTÉE** le contrat **pour la fourniture sur demande d'accessoires pour conduite d'aqueduc et d'égouts**, pour une période de 12 mois débutant le 15 avril 2026 pour un montant total corrigé de **283 473,22 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable, selon la demande réelle, à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15030

Adjudication du contrat pour la fourniture d'équipements informatiques (UPS)

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
9072-9203 QUÉBEC INC. (CYBER3D)	26 125,39 $
MICRO LOGIC SAINTE-FOY LTÉE	26 748,93 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **9072-9203 QUÉBEC INC. (CYBER3D)** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **9072-9203 QUÉBEC INC. (CYBER3D)**, le contrat **pour la fourniture d'équipements informatiques (UPS)** pour un montant total corrigé de **26 126,53 $** incluant toutes les taxes applicables le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15031

Contrat d'entretien annuel du logiciel Wonderware pour les usines d'épuration et de filtration

ATTENDU : que la Ville utilise le logiciel Wonderware pour la gestion des usines d'épuration et de filtration;

ATTENDU : que cette suite doit être supportée et maintenue sur une base continue;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement du contrat d'entretien annuel du logiciel Wonderware **pour un montant total de 35 159,30 $** incluant toutes les taxes applicables pour la période du 16 mars 2026 au 15 mars 2027.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15032

Versement d'une subvention à un organisme accrédité

ATTENDU : le rapport préparé par M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, en date du 5 février 2026, dans lequel il recommande le versement de la subvention à un organisme accrédité selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le premier versement de la subvention à l'organisme accrédité suivant :

- Club de patinage artistique St-Georges inc. 15 000 $

QUE la somme de 15 000 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15033

Versement d'une aide financière à l'organisme Les Amants de la Scène pour l'année 2025

ATTENDU : que Les Amants de la Scène ont déposé, comme chaque année, une demande d'aide financière auprès de la Ville;

ATTENDU : que cette demande n'a pas été traitée en 2025;

ATTENDU : la recommandation du comité des loisirs et de la culture;

ATTENDU : les pouvoirs conférés à la Ville par la *Loi sur les compétences municipales*;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière rétroactive de 38 400 $ incluant toutes les taxes si applicables, pour l'année 2025 à l'organisme Les Amants de la Scène.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement 2025.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15034

Radiation de créances

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances, dans lequel il recommande la radiation des comptes jugés irrécupérables au montant total de 284,95 $;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Rémi Poulin, CPA auditeur, trésorier et directeur du Service des finances à radier des comptes de la Municipalité jugés irrécupérables pour un montant total de 284,95 $ à titre de mauvaises créances conformément à la liste présentée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15035

Approbation du rapport annuel 2025 portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

ATTENDU : l'approbation du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la MRC de Beauce-Sartigan par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2016;

ATTENDU : que le schéma prévoit l'obligation de soumettre un rapport annuel portant sur les activités couvertes par le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve le rapport annuel 2025 préparé par le Service de la sécurité incendie tel que présenté et autorise qu'il soit transmis à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15036

Entente de services avec M. Denis Sheink pour la programmation des usines de filtration et d'épuration

ATTENDU : que la Ville requiert les services de M. Denis Sheink pour la programmation des usines de filtration et d'épuration ;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte une entente d'un an débutant le 1er janvier 2026 avec M. Denis Sheink pour la programmation des usines de filtration et d'épuration.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de cette entente soient financées à même le budget de fonctionnement des deux usines.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15037

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par Le Centre de pédiatrie sociale Les Passerelles

ATTENDU : la demande faite par Le Centre de pédiatrie sociale Les Passerelles pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le samedi 12 décembre 2026 de 10 h à 13 h ;

ATTENDU : que la politique concernant la sollicitation dans les rues prévoit les conditions dans lesquelles la Ville peut autoriser de telles sollicitations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise Le Centre de pédiatrie sociale Les Passerelles à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le samedi 12 décembre 2026 pour une période de 3 heures, soit de 10 h à 13 h, aux endroits suivants :

- Sur la 1re Avenue à l'intersection de la 116^{e} Rue du côté sud;
- Sur la promenade Redmond à l'intersection de la 116^{e} Rue du côté nord;
- À l'intersection de la 107^{e} Rue, Route 204 et la Route 173, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports;
- Sur le boulevard Dionne, à l'intersection de la 18^{e} Rue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15038

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par l'organisme Le Berceau

ATTENDU : la demande de l'organisme Le Berceau pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le jeudi 24 septembre 2026 et en cas de pluie le jeudi 1er octobre 2026 de 16 h à 19 h;

ATTENDU : que la politique concernant la sollicitation dans les rues prévoit les conditions dans lesquelles la Ville peut autoriser de telles sollicitations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'organisme Le Berceau à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le jeudi 24 septembre 2026 et en cas de pluie le jeudi 1er octobre 2026 pour une période de 3 heures, soit de 16 h à 19 h, aux endroits suivants :

- Sur la 1re Avenue à l'intersection de la 116^{e} Rue du côté sud;
- Sur la promenade Redmond à l'intersection de la 116^{e} Rue du côté nord;
- À l'intersection de la 107^{e} Rue, Route 204 et la Route 173, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports;
- Sur le boulevard Dionne, à l'intersection de la 18^{e} Rue.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15039

Demande de sollicitation dans les rues de la ville par le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027

ATTENDU : la demande du Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027 pour procéder à une collecte dans les rues de la ville le jeudi 18 juin 2026 de 6 h 30 à 9 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 30 ;

ATTENDU : que la politique concernant la sollicitation dans les rues prévoit les conditions dans lesquelles la Ville peut autoriser de telles sollicitations;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec – Saint-Georges 2027 à procéder à une collecte de fonds dans les rues de la ville le jeudi 18 juin 2026 de 6 h 30 à 9 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 30, aux endroits suivants :

- Sur la 1re Avenue à l'intersection de la 116e Rue du côté sud;
- Sur la promenade Redmond à l'intersection de la 116e Rue du côté nord;
- Sur les accès est et ouest du barrage Sartigan ;
- À l'intersection de la 107e Rue, Route 204 et la Route 173, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports;
- Sur le boulevard Dionne, à l'intersection de la 18e Rue ;
- À l'intersection de la 90e Rue et de la route 173, conditionnellement à l'autorisation du ministère des Transports.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15040

Cession d'une partie de la 154e Rue et de la 21e Avenue et des travaux d'infrastructures par 9179-0725 Québec inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 23 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par 9179-0725 Québec inc. de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT TRENTE (6 658 430)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 154e Rue et de la 21e Avenue, ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15041

Cession d'une partie de la 160e Rue et de la 22e Avenue et des travaux d'infrastructures par 9179-0725 Québec inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 21 août 2025;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par 9179-0725 Québec inc. des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **SIX MILLIONS SIX CENT TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTE-SIX (6 603 436)** et **SIX MILLIONS SIX CENT TROIS MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT (6 603 437)** du cadastre du

Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 160e Rue et de la 22e Avenue, ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15042

Autorisation à participer au programme de supplément au loyer (PSL) jeunesse

ATTENDU : la demande de l'organisme Le Bercail afin que la Ville participe au Programme de supplément au loyer (PSL) afin de bénéficier d'une unité supplémentaire ;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges doit signifier à la Société d'habitation du Québec son intérêt à bénéficier d'une unité supplémentaire dans le cadre du Programme de supplément au loyer (PSL) pour le volet jeunesse ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil confirme à la Société d'habitation du Québec son intérêt à bénéficier d'une unité additionnelle dans le cadre du Programme de supplément au loyer pour le volet jeunesse.

QUE par conséquent, la Ville s'engage à défrayer dix pour cent (10%) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer, conformément aux conditions du programme de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15043

Demande de dérogation mineure pour le 11820, 1re Avenue

ATTENDU : que l'implantation du bâtiment existant au 11820, 1re Avenue est dérogatoire et bénéficie de droit acquis puisque le bâtiment est à près de 0 m des lignes de terrain avant à certains endroits;

ATTENDU : que la réglementation permettrait d'agrandir le bâtiment en prolongeant les murs en autant que ceux-ci ne se rapprochent pas davantage des lignes de terrain;

ATTENDU : que la réglementation permettrait également d'agrandir sur le trottoir de la 1re Avenue qui se trouve en partie sur la propriété du demandeur;

ATTENDU : que pour des raisons techniques, une démolition suivie d'une reconstruction serait plus appropriée et que la réglementation exige que la reconstruction s'effectue en respectant une distance de 1 m;

ATTENDU : que le projet nécessite une dérogation mineure et qu'il respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la

Ville en date du 4 février 2026 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

ATTENDU que l'article 6.2.4.2. du règlement de zonage autorise l'empiétement des marquises et avant-toits au-dessus de la propriété publique dans certaines zones du centre-ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 11820, 1re Avenue:

- Autoriser la reconstruction du bâtiment, incluant les saillies, avec une marge de recul avant minimale de 0 m au lieu de 1 m.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15044

Demande de dérogation mineure pour le 12930, 41e Avenue

ATTENDU : que le propriétaire du 12930, 41e Avenue, désire régulariser la superficie de son terrain qui est de 1 702,4 m^2 au lieu de 3 000 m^2;

ATTENDU : que cette demande respecte les conditions et critères prévus au *Règlement numéro 831-2022 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU : que, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière a fait publier un avis sur le site internet de la Ville en date du 4 février 2026 et qu'il fut affiché à l'hôtel de ville le même jour;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure suivante pour le 12930, 41e Avenue :

- Régulariser la superficie du terrain qui est de 1 702,4 m^2 au lieu de 3000 m^2.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 26-15045

Acceptation des prévisions budgétaires 2026 de
l'Office d'habitation du Sud des Appalaches

ATTENDU : que l'Office d'habitation du Sud des Appalaches a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2026 soit des revenus prévus au montant de 911 964 $ et des dépenses prévues de 1 771 349 $, pour un déficit de 859 385 $;

ATTENDU : que ces prévisions doivent être adoptées par la Municipalité qui contribue pour 10% du déficit, pour la somme de 85 939 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les prévisions budgétaires 2026 de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches pour un montant de 911 964 $ en revenus et un montant de

1 771 349 $ en dépenses pour un déficit de 859 385 $ et une contribution répartie par ensembles immobiliers et par secteur de 85 939 $.

QUE la somme de 85 939 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15046

Acceptation d'une entente avec COGECO CONNEXION INC. pour une période de 5 ans

ATTENDU : que les séances du conseil sont publiques et télédiffusées;

ATTENDU : que la présente entente vise notamment à assurer la captation des images et la télédiffusion des séances du conseil sur les ondes de COGECO et sur la chaîne YouTube de la Ville;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente pour une durée de 5 ans débutant le 1er juin 2026 au prix de DEUX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (225 $) plus toutes les taxes applicables, par séance du conseil pour laquelle COGECO aura procédé à la captation des images, le tout conformément au projet de contrat présenté au conseil.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15047

Nomination de 2 préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : que 2 blocs de travail étaient vacants au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : que ces deux blocs de travail seront occupés par des employés surnuméraires;

ATTENDU : que ces employés sont embauchés jusqu'au 31 juillet 2026;

ATTENDU : qu'ils travailleront maintenant selon une durée indéterminée;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à la nomination de 2 préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture dans leurs blocs respectifs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme MM. Dylan Caron et Jean-Mathieu Lachapelle à titre de préposés à la maintenance pour le Service des loisirs et de la culture dans leurs blocs respectifs, et ce, à compter du 15 février 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15048

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville pour le 11820, 1re Avenue

ATTENDU : la demande du requérant qui désire modifier le bâtiment situé au 11820, 1re Avenue ;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicable au centre-ville ;

ATTENDU : la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder le permis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis de construction pour la modification du bâtiment situé au 11820, 1re Avenue, le tout conformément aux objectifs et critères du *Règlement numéro 483-2012 relatif aux PIIA applicables au centre-ville* et aux documents déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15049

Démission d'une pompière au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Lysa Poulin à titre de pompière au Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de ls sécurité incendie et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Lysa Poulin à titre de pompière au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 2 mars 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15050

Adjudication du contrat pour la fourniture d'un camion porteur de l'année 2026

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	367 747,54 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil adjuge à **LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.** le contrat **pour la fourniture d'un camion porteur, année 2026 de marque International, modèle HV615 SBA équipé d'une benne basculante 4 saisons, année 2026, de marque G.D. (GDV 1442) et d'équipements d'épandage** pour un montant total de **367 747,54 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15051

Cession d'une partie de la 87^{e} Rue et d'une servitude d'un égout pluvial par Investissements R.D.P. Inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion M17 inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 11 décembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Investissements R.D.P. Inc., Garage Jean-Marie Bernard inc. et Gestion MI7 inc.. de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ (6 498 325)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant une partie de la 87^{e} Rue, ainsi que tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant et la cession d'une servitude d'égout pluvial sur une **partie** des lots **SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-UN (6 498 321) ET SIX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE TROIS CENT VINGT-DEUX (6 498 322)** dudit cadastre , le tout conformément au projet de contrat préparé par M^{e} Béatrice Rodrigue, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2026

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de janvier est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 ANIMATEURS D'ÉVÈNEMENTS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 3 animateurs d'évènements pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 23 février 2026 au 1er novembre 2026 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé notamment une rencontre avec M. Samuel Poulin, député de Beauce-Sud et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le comité de participation citoyenne et sur le comité des loisirs et de la culture, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture et sur le conseil d'administration du COBARIC, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur le comité de développement durable et sur le conseil d'administration de l'Office d'Habitation du Sud des Appalaches, par

monsieur le conseiller Jérôme Gendreau sur le comité de participation citoyenne et sur le conseil d'administration de Tennis Beauce, par madame la conseillère Brigitte Busque sur le comité des fêtes, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité de la sécurité publique de la MRC, sur le comité consultatif d'urbanisme et sur le comité de développement durable, par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur le comité consultatif d'urbanisme et sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comité de Beauce-Sud et par madame la mairesse Manon Bougie sur le comité de participation citoyenne, sur le comité de la sécurité publique de la MRC et sur le conseil des maires.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame la mairesse Manon Bougie présente les questions posées en ligne préalablement à la séance.

M. Marcel Bisson demande pourquoi le pictogramme piéton ne demeure pas affiché jusqu'à la fin du décompte lors d'une traverse. Madame la mairesse Manon Bougie précise qu'il s'agit d'un pictogramme universel régi par le Code de la sécurité routière.

Madame la mairesse Manon Bougie répond aux questions du public présent dans la salle du conseil.

M. Guy Roberge mentionne que les résidents des secteurs en paroisse doivent assumer le coût des trottoirs de la Ville alors qu'ils n'en ont pas dans leur secteur. Il mentionne également qu'ils doivent assumer une prime d'assurance supplémentaire en raison de l'éloignement des bornes-fontaines.

M. Claude Poulin souligne qu'il y a en moyenne une dizaine de résidences sur une distance de 1 km dans les secteurs en paroisse qui sont dépourvues de trottoirs et demande le maintien du système de taxation actuel.

Mme Lucie Doyon souligne que le déglaçage des 29e et 30e Rues est effectué par la Ville plutôt que par l'entrepreneur et en demande la raison. Madame la mairesse Manon Bougie l'invite à venir en discuter après la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 33, sur proposition de madame la conseillère Esther Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****